

Universitäts- und Landesbibliothek Bonn

**L' Univers jugé par lui-même ou études et documents sur
le journal "L' Univers" de 1845 à 1855**

Cognat, Joseph

Paris, 1856

Chapitre IV. L'Église et l'État

urn:nbn:de:hbz:5:1-24658

CHAPITRE IV

L'Église et l'État.

L'*Univers* disait le 19 décembre 1850 :

« L'Église et l'État sont NATURELLEMENT unis comme l'âme et le corps. C'est la doctrine même des Pères de l'Église et de ses docteurs; on la retrouve formulée en termes formels dans tous les monuments de la tradition. »

Il disait encore le 14 juin de l'année suivante :

« Libre examen, liberté de conscience, souveraineté de la raison, conquêtes de l'hérésie et de la révolution! »

Il ajoutait le 13 septembre suivant :

« C'est de la funeste doctrine de la séparation de l'Église et de l'État que viennent les succès inouïs de la révolution parmi nous. » (13 septembre 1851.)

Enfin il allait jusqu'à déclarer ceci deux ans plus tard :

« L'Église doit être libre; MAIS ELLE N'EST COMPLÈTEMENT LIBRE, QUE SI LE POUVOIR LA PROTÈGE CONTRE les passions qui sans cesse entreprennent d'abattre ses lois, de ruiner ses dogmes, de la réduire en servitude..... Le roi sur son trône, le pontife sur le sien, dit quelque part Bossuet, et

le genre humain se reposent à l'ombre de cette concorde. »
(18 janvier 1853.)

Telle est la thèse soutenue en ce moment par l'*Univers* et défendue avec l'ardeur qu'on voit chaque jour.

Non-seulement l'alliance, mais l'union de l'Eglise et de l'Etat est aujourd'hui aussi *naturelle* et doit être aussi intime que celle de l'âme et du corps ; à ce point que leur séparation entraîne nécessairement la révolution, comme la séparation de l'âme et du corps entraîne la mort.

Ainsi aujourd'hui la simple tolérance civile des cultes, telle qu'elle est reçue dans la plupart des états européens, telle qu'elle a toujours été pratiquée à Rome même, à l'égard des Juifs, n'est plus qu'une *conquête de l'hérésie et de la révolution*.

Et l'Eglise a tellement besoin de l'appui de l'Etat, qu'elle n'est complètement libre que si LE POUVOIR LA PROTÈGE.

Voilà la thèse d'aujourd'hui.

Mais voici la thèse d'autrefois :

« Pour que l'Eglise soit libre, il faut que personne ne se mêle de ses affaires, MÊME POUR LA PROTÉGER ; il NE LI CONVIENT PAS d'être PROTÉGÉE, à elle qui protège tout. »
(26 août 1847.)

Et encore :

« Nous ne sommes plus au temps où les chrétiens étaient réduits à implorer la protection ou la pitié du souverain ou de ses ministres.... La liberté de l'Eglise a des garanties bien autrement précieuses dans la LIBERTÉ DE CONSCIENCE et dans le droit d'élection et de pétition. (2 janvier 1846).

Ces contradictions sont prodigieuses ; mais ce qu'il y a de plus étrange et de plus malheureux, c'est que c'est toujours au nom et de par l'autorité de l'Eglise que l'*Univers* se contredit si violemment :

De même qu'en combattant, en 1849, pour la séparation de l'Eglise et de l'Etat, et contre toute alliance entre eux ; de même qu'en soutenant, en 1846 et en 1848, que l'Eglise ne demandait au pouvoir que la seule liberté, la liberté pour tout le monde, l'Univers déclarait parler pour l'Eglise :

« Nous ne sommes, disait-il, nous qui parlons, que de simples laïques ; mais nous affirmons que l'EGLISE NE DEMANDE RIEN DE PLUS, et qu'elle payera d'une gratitude éternelle et d'immenses services la reconnaissance de ce DROIT PUR ET SIMPLE : LA LIBERTÉ. » (27 février 1848.)

De même aujourd'hui il soutient absolument le contraire au nom de cette même Eglise, et en appelle tous les matins à l'Encyclique « TROP PEU ETUDIÉE, dit-il, et TROP PEU REMÉMORÉE de Grégoire XVI. » (17 avril 1852.)

Dans une si étrange et si violente situation, nous croyons devoir, à notre tour, citer cette Encyclique. On verra que si elle est la condamnation formelle des doctrines que l'Univers professait si audacieusement avant 1850 sur les rapports de l'Eglise et de l'Etat, elle est loin de consacrer tout ce qu'il lui a plu d'affirmer en sens contraire depuis 1850 sur la même question.

Les logiciens donnent la raison bien simple de ceci :

Deux propositions contraires ne peuvent jamais être vraies l'une et l'autre ; mais elles peuvent parfaitement être fausses à la fois. Or, ici, comme partout, comme toujours, l'Univers soutient les contraires dans l'extrême et dans le faux. L'Univers l'a déclaré bien souvent : il a horreur des doctrines et des hommes de modération et de milieu ; le repos, le bien et le vrai ne sont jamais pour lui qu'aux dernières limites de l'empyrement.

Nous lisons dans l'Encyclique *Mirari vos*, en date du 15 août 1832 :

« Ces beaux exemples (*non pas ceux d'Harmodius et d'Aristogiton, mais ceux des premiers chrétiens*), ces beaux exemples d'une soumission inviolable aux princes, qui étaient une suite nécessaire des saints préceptes de la religion chrétienne, condamnent la détestable insolence et la méchanceté de ceux qui, tout enflammés de l'ardeur immodérée d'une liberté audacieuse, s'appliquent de toutes leurs forces à ébranler et renverser tous les droits des puissances, tandis qu'au fond ils n'apportent aux peuples que la servitude sous le masque de la liberté. C'est là que tendaient les coupables rêveries et les desseins des Vaudois, des Beguards, des Wicléfistes et des autres enfants de Bélial qui furent l'opprobre du genre humain et qui furent pour cela si souvent et si justement frappés d'anathème par le siège apostolique. Ces fourbes, qui travaillent pour la même fin, n'aspirent aussi qu'à pouvoir se féliciter avec Luther d'être *libres de tout*, et pour y parvenir plus facilement et plus vite, ils tentent audacieusement les entreprises les plus criminelles.

« Nous n'aurions rien à présager *de plus heureux* pour la religion et pour les gouvernements en *suivant les vœux de ceux qui veulent que l'ÉGLISE SOIT SÉPARÉE DE L'ÉTAT* et que LA CONCORDE MUTUELLE DE L'EMPIRE AVEC LE SACERDOCE SOIT ROMPUE. Car il est certain que cette concorde, qui fut toujours si favorable et si salutaire aux intérêts de la religion et à ceux de l'autorité civile, est redoutée par les partisans d'une liberté effrénée.....

« Que nos très-chers fils en Jésus-Christ les princes FAVORISENT, par leur concours et leur autorité, ces vœux que nous formons pour le salut de la religion et de l'État. Qu'ils considèrent que *leur autorité leur a été donnée NON-SEULEMENT POUR LE GOUVERNEMENT TEMPOREL, MAIS SURTOUT POUR DÉFENDRE L'ÉGLISE*, et que tout ce qui se fait pour l'avantage de l'Église, se fait aussi pour leur puissance et pour leur repos. Qu'ils se persuadent même que *la cause de la religion doit leur être plus chère que celle du trône*, et que le plus important pour eux, pouvons-nous dire avec le

pontife saint Léon, est que la couronne de la foi soit ajoutée de la main de Dieu à leur diadème. PLACÉS COMME PÈRES ET TUTEURS DES PEUPLES, ils leur procureront une paix et une tranquillité véritables, constantes et prospères, s'ils mettent tous leurs soins à maintenir intactes la religion et la piété envers Dieu : *le Roi des rois et le seigneur des seigneurs.* »

Tels sont les enseignements du Saint-Siège : telle est, sur la grave question des rapports de l'Eglise avec l'Etat, la doctrine de l'Encyclique. Elle déclare que la SÉPARATION de l'Eglise et de l'Etat n'est propre qu'à produire les plus grands malheurs ; que la concorde du sacerdoce et de l'empire, *si favorable et si salutaire aux intérêts de la religion et de l'autorité civile*, est redoutée par les partisans d'une *liberté effrénée*. Elle rappelle aux princes que leur autorité leur a été donnée non-seulement pour le gouvernement temporel, mais surtout pour défendre l'Eglise ; qu'ils sont placés comme pères et tuteurs des peuples, et qu'à ces titres ils doivent mettre tous leurs soins à maintenir intactes la religion et la piété envers Dieu.

Et ce qu'il faut bien remarquer, c'est que la célèbre Encyclique de Grégoire XVI fut adressée à tous les Evêques et à tous les princes du monde chrétien, dans les pays constitutionnels, comme la Belgique, la France, etc., etc., aussi bien que dans les autres. On peut même dire que si les grands enseignements de cette Encyclique s'adressent plus particulièrement à quelque nation, c'est à la France, où l'abbé de Lamennais faisait alors tant d'efforts pour propager ses erreurs ¹.

¹ N'est-il pas d'ailleurs évident pour tout homme sage, chez lequel l'esprit de système et de parti n'a pas étouffé les simples notions du bon sens, n'est-il pas

Eh bien ! nous devons à la vérité d'ajouter : il n'est aucun de ces enseignements de l'Encyclique contre lequel l'*Univers*, continuant les doctrines de l'abbé de Lamennais, n'ait été en révolte ouverte jusqu'en 1850 :

Séparation pour l'Etat, non-seulement de l'Eglise catholique, mais de toute religion, de toute foi, de toute morale ;

Droit refusé à l'Etat, non-seulement de favoriser, mais même de défendre la religion catholique ;

Et tout cela, non-seulement au nom de la charte et sous prétexte de la tolérance civile des cultes ; mais au nom de la civilisation chrétienne, et en vertu du droit naturel ;

Mais au nom de l'Évangile, et par l'autorité de l'Eglise.

Voilà ce que de *simples laïques*, qui se donnent aujourd'hui la mission de rappeler aux catholiques de France et de l'étranger l'Encyclique trop peu étudiée et trop peu remémorée de Grégoire XVI, ont écrit, propagé, défendu tous les jours pendant de longues années : telle est la cause dont ils se glorifiaient, en 1849, d'avoir été les martyrs :

« Voilà bien des années que nous ne cessons de veiller sur le rempart, frappés par nos amis et par nos ennemis.....

évident que ces grands principes et ces saints devoirs, de protéger et de faire respecter la religion, regardent tous les gouvernements et tous les souverains, l'empereur des Français non moins que le roi Louis-Philippe ; et le roi des Belges, le roi de Piémont, la reine d'Espagne aussi bien et au même titre que l'empereur d'Autriche. Cette étrange et misérable pensée que les rois constitutionnels et les gouvernements où est admise la tolérance civile des cultes, en tant que tels, doivent être *athées* et sans aucune religion ni morale, a bien pu naître un jour à la surface de certains esprits excentriques et échauffés ; jamais ce ne fut la pensée de l'Eglise ni d'aucun pape. L'Eglise est si loin de regarder comme *constitutionnellement* athées et *légalement* sans aucune religion et sans morale les rois et les pays constitutionnels, que le Pape, chef suprême de l'Eglise, fait des concordats religieux avec les gouvernements républicains en même temps qu'avec les gouvernements monarchiques, avec les rois constitutionnels et avec les monarques absolus.

NOUS AVONS COMBATTU POUR LA SÉPARATION, non pour l'alliance. » (28 octobre 1849.)

Et pourquoi ont-ils combattu pour LA SÉPARATION et non pour l'alliance ?

Parce que l'alliance, que depuis 1850 ils proclament *aussi naturelle que l'union de l'âme et du corps*, leur semblait, avant 1850, *contre nature* :

« Que veut-il ? Rétablir l'antique alliance entre l'Église et l'État ? Mais aujourd'hui une telle union serait contre nature. » (23 juillet 1849.)

Parce que cette alliance, loin d'être *favorable et salutaire aux intérêts de la religion*, comme le dit l'Encyclique de Grégoire XVI, est *funeste* :

« Les souvenirs de la Restauration nous persuadent que l'ordre et la religion ainsi enchaînés l'un à l'autre pourraient avoir quelque jour le même sort qu'autrefois le trône et l'autel. Pourquoi recommencer *une alliance funeste* ? » (5 août 1849.)

Le rédacteur de l'*Univers* dira peut-être qu'à l'époque où parut l'Encyclique, il ne s'occupait pas encore des matières religieuses ; mais, en 1845, il rédigeait l'*Univers*, et il s'était déjà fait, avec une grande hardiesse, le représentant et le docteur de l'Eglise en France.

Eh bien ! dès 1845, sous prétexte que la charte de 1830 consacrait la tolérance civile des cultes—comme l'ont fait, du reste, les diverses constitutions qui se sont succédé en France jusqu'à ce jour, y compris la constitution impériale actuelle, — l'*Univers* déclarait que l'Etat n'a et ne peut avoir ni religion, ni pratique de religion, ni morale :

« Vous n'avez à entériner, disait-il au gouvernement de juillet, ni le Pape, ni Luther, ni Moïse ; *vous ne CROYEZ RIEN ; VOUS N'ÊTES QU'UN GENDARME !* » (30 avril 1845.)

Déjà il était allé plus loin encore, et, le 5 janvier 1845, il n'avait pas craint de se moquer indignement du langage religieux tenu par le ministre des cultes. M. Martin (du Nord), dans une circulaire aux évêques, avait qualifié de *sacrés les dogmes de l'Eglise catholique et traité d'impies ceux qui meurent dans l'impénitence finale* ; l'*Univers* s'indigna de ce langage :

« Monsieur le ministre....., s'écria-t-il, *il ne vous est pas permis d'aimer officiellement notre Eglise, ni de défendre ses doctrines, ni de prendre parti pour ses prêtres.* » (3 janvier 1845.)

Cette permission que l'*Univers* refusait à l'Etat et au ministre des cultes, il la déniait également à tous les députés catholiques d'une nation de trente-quatre millions de catholiques :

« *Personne n'a le droit, au sein des assemblées politiques, de se prévaloir des livres sacrés de sa religion particulière, des lois rendues par ses pontifes, des enseignements donnés par ses docteurs.* » (7 septembre 1847.)

Enfin, il allait jusqu'à qualifier de *forfaiture* tout acte d'un fonctionnaire de l'Etat pour ou contre une *doctrine quelconque* :

« *Un fonctionnaire serait coupable d'une VÉRITABLE FORFAITURE, s'il faisait QUOI QUE CE SOIT pour hâter ou retarder le triomphe d'une doctrine quelconque.* » (15 septembre 1846.)

En 1848 même doctrine : L'Etat, quoique représentant une nation en immense majorité catholique, et uniquement parce qu'il y a, chez cette nation, la tolérance et la protection civile des cultes, « l'ETAT, » dit l'*Univers*, « N'A ET NE PEUT AVOIR AUCUNE RELIGION. » (13 août 1848.)

Jusqu'en 1851, l'*Univers* oubliant qu'il avait dit quelques mois auparavant que *l'Eglise et l'Etat sont aussi natu-*

rellement unis que l'âme et le corps, soutient que « nous vivons aujourd'hui sous le régime DE LA SÉPARATION, où la seule religion de l'Etat est DE N'AVOIR AUCUNE RELIGION. » (5 janvier 1851.)

Est-ce tout ? Et suffit-il à l'*Univers* que l'Etat soit tellement séparé de l'Eglise, qu'il n'ait ni religion, ni foi, ni pratique religieuse ? Non. L'idéal d'un gouvernement pour les rédacteurs de l'*Univers*, c'est un gouvernement qui non-seulement n'a pas de religion, mais qui n'a ni principes, ni doctrines, ni morale d'aucune sorte, qui n'a ni foi ni loi, qui est théoriquement et pratiquement athée. Voilà à quels excès se sont portés des hommes qui se donnaient alors, et se donnent aujourd'hui encore pour les représentants des catholiques !

Mais il faut les entendre eux-mêmes, et lire jusqu'au bout :

« L'État, disent-ils d'abord, n'a pas le droit d'adopter une doctrine..... Adopter une doctrine, c'est contraindre les consciences. » (7 septembre 1847.)

« Quant aux doctrines, l'État n'en est pas juge..... Que les doctrines soient DANGEREUSES OU INNOCENTES, CELA NE LE REGARDE PAS. » (5 janvier 1851.)

« L'État ne saurait exercer une surveillance morale. N'ayant AUCUNE RÈGLE DE CONDUITE POUR LUI-MÊME, comment jugera-t-il la conduite des autres ? » (8 mai 1848.)

« Une doctrine, même parût-elle réunir seule toutes les conditions d'un fondement solide pour l'ordre, d'un frein moral efficace, » ils ne veulent pas qu'il soit permis à l'Etat de l'adopter d'une manière exclusive.

Le vertige du radicalisme les emporte à ce point qu'ils ne reculent pas devant le vœu le plus grossier, et demandent à Dieu que « tous les gouvernements n'étendent pas

« leur sphère d'action au-delà des intérêts matériels. »

Ainsi les lois, la morale, la foi des serments, la justice, la magistrature, les contrats, les doctrines dangereuses ou innocentes, les crimes, les châtiments, tout cela n'est rien dans l'Etat, ou n'a pour lui qu'un sens matériel ; l'Etat n'a rien à y voir, rien à y entendre. De plus : CELA NE LE REGARDE PAS. — Puis ils ajoutent :

« C'est dans ces derniers temps qu'est née cette FOLLE DOCTRINE, qu'il appartient au gouvernement de *surveiller* et de diriger l'intelligence et *la moralité des peuples*. »
(25 octobre 1848.)

Ainsi c'était une *doctrine nouvelle*, une DOCTRINE FOLLE, celle qu'avait enseignée à tous les princes et à tous les peuples du monde chrétien, en 1832, dans son Encyclique, le vénérable Grégoire XVI quand il avait dit :

« Que nos très-chers fils en Jésus-Christ, les princes..... considèrent que leur autorité leur a été donnée non-seulement pour le GOUVERNEMENT TEMPOREL... *Placés comme pères et tuteurs des peuples*, ils leur procureront une paix et une tranquillité véritables, s'ils mettent *tous leurs soins* à MAINTENIR INTACTES LA RELIGION ET LA PIÉTÉ ENVERS DIEU. »

Au lieu de ces belles et saintes paroles, « TOUT CELA NE VOUS REGARDE PAS ; VOUS N'ÊTES QU'UN GENDARME, » dit l'*Univers*.
(30 avril 1845.)

Et ces mêmes hommes qui ont ainsi été entraînés à traiter de FOLIE et de NOUVEAUTÉ cet enseignement solennel de *l'autorité la plus haute et la plus sacrée qui soit sur la terre*, osent bien aujourd'hui se parer de cet enseignement, et rappeler aux catholiques de France, de Belgique et de tous les pays, l'*Encyclique trop peu étudiée et trop peu remémorée de Grégoire XVI*.

On le voit, d'ailleurs, ce n'est pas seulement comme

conséquence de la constitution et de la tolérance civile des cultes que l'*Univers* voulait un Etat sans religion, sans morale, sans foi ni loi, complètement indifférent aux doctrines bonnes ou mauvaises, *innocentes* ou *dangereuses* ; mais ce régime inouï que ne connut jamais une nation civilisée, qu'on trouverait à peine chez les peuplades de l'Océanie, il le voulait comme fondé sur la nature des choses :

« Rétablir l'antique alliance entre l'Eglise et l'Etat, » disait-il, « serait contre nature. » (23 juillet 1849.)

Aussi demande-t-il la SÉPARATION pour tous les pays catholiques, sous prétexte que l'égalité absolue de tous les cultes, de toutes les doctrines devant la loi ne préjuge en rien la question du vrai ; il déclare que les députés catholiques de Prusse, qui rejettent cette égalité absolue, « ne comprennent pas les véritables intérêts de l'Eglise au temps où nous vivons ; » qu'en se déclarant incompetent et indifférent en matière de religion et de conscience, le législateur « répète tout simplement ce que depuis dix-huit siècles l'Eglise n'a cessé de lui dire, » et que « quoiqu'il fasse » il devra se résigner « à être ATHÉE en tant que pouvoir. » (10 juin 1847.)

L'Etat est athée, avait dit un avocat célèbre. Cette expression malheureuse et regrettée avait soulevée dans le temps une répulsion universelle. L'*Univers* se l'approprie, et c'est au nom de tout ce que, depuis dix-huit siècles, enseigne l'Eglise, qu'il la consacre.

Déjà il avait été jusqu'à dire en 1846 et en 1845 :

« On se tromperait fort si l'on attribuait à l'affaiblissement passager de la foi catholique la découverte du nouveau principe de la liberté de conscience. » (15 septembre 1846.)

Bien au contraire, ce principe, et le système de la séparation absolue de l'Eglise et de l'Etat qui en découle, est

l'état normal des peuples chrétiens parvenus à l'âge mûr. Voilà pourquoi l'*Univers* n'hésitait pas à déclarer, avec un professeur de Sorbonne dont il s'appropriait le langage :

« Je n'accepte pas cette situation comme un moindre mal, ni même comme un bien relatif; *j'y vois l'état normal des peuples chrétiens parvenus à l'âge mûr, le terme où ils ont dû aspirer toujours*, LE SEUL OU ILS PUISSENT S'ARRÊTER AVEC GLOIRE. » (8 janvier 1845.)

Ce régime de la liberté absolue de conscience, de la séparation complète de l'Eglise et de l'Etat, est tellement aux yeux de l'*Univers* *l'état normal des peuples chrétiens parvenus à l'âge mûr*, que le système contraire a été, selon lui, le système propre du paganisme chez les Grecs et les Romains, qu'il est encore aujourd'hui le système propre du paganisme et du schisme en Chine et en Russie, et qu'on ne peut en expliquer le règne au moyen âge que par l'enfance des peuples chrétiens à cette époque :

« Ce système avait été celui des Grecs et des Romains ; il *domina le moyen âge*, et fleurit encore en Russie et en Chine. » (16 septembre 1846.)

Le système de liberté absolue de conscience et de la séparation de l'Eglise et de l'Etat est tellement *le terme où les peuples chrétiens ont dû aspirer toujours*, qu'un gouvernement chrétien qui ne l'admet pas est un gouvernement révolutionnaire :

« Au fond, le cabinet des Tuileries est *moins* révolutionnaire que celui de Vienne ; car la charte, par laquelle il vit, *proclame l'indépendance du for intime* dans ses rapports avec l'*Etat*, tandis que cette indépendance est évidemment niée par l'Autriche. » (14 août 1848.)

L'*Univers* s'appuyait sur ce raisonnement pour engager le gouvernement du Pape à se séparer de l'Autriche et à suivre les conseils de la France.

Et comme il a toujours le malheureux besoin de compromettre avec lui les autorités les plus augustes et les plus saintes, c'était plus tard le souverain pontife Pie IX dont il se constituait l'interprète :

« Pie IX nous gouvernera *dans la terre de la liberté*..... Les peuples chrétiens..... ne sont plus ces barbares (du moyen âge sans doute) que la force seule pouvait contenir : leur intelligence demande à n'être plus vaincue par le fer. Ce vœu, Pie IX l'accepte ! *La loi religieuse a cessé d'être la loi politique !* » (7 décembre 1847.)

Telles étaient donc les doctrines professées par l'*Univers*, à l'encontre et au renversement manifeste de l'Encyclique de Grégoire XVI.

Puis tout à coup, en 1851, sans que l'Eglise ait averti le monde catholique qu'elle vient de changer ses éternelles doctrines, l'*Univers*, — qu'un écrivain chrétien a si justement et si tristement nommé *une corde au cou* du clergé de France, — l'*Univers* se jette et s'efforce de tout entraîner avec lui dans une voie tout opposée :

« Ce que nous disons, c'est que la monarchie française est née de l'Eglise, *que l'union avec l'Eglise est pour elle une condition de vie ou de mort*. Le poisson ne vit pas hors de l'eau ; *hors des principes catholiques, une monarchie catholique ne saurait subsister*. » (15 mars 1851.)

Et les autres textes cités au commencement de ce chapitre :

« L'Eglise et l'Etat *sont naturellement unis* comme l'âme et le corps. »

« L'Eglise doit être libre ; *mais elle n'est complètement libre, que si le pouvoir la protège, etc., etc.* »

Mais, malgré ces brusques et violentes variations, nous devons tenir pour certain que l'*Univers* est immuable.

comme l'Eglise ; qu'il n'a jamais changé ni de principes, ni de doctrines :

« Nous voudrions bien savoir, » s'écriait-il hardiment le 8 juin 1851, » *en quoi l'Univers a modifié sa politique ? Quel est le principe que nous avons renié, après l'avoir servi ?* » (18 juin 1851.)

Et ce qu'il y a de plus étrange, c'est que, sur ce point comme sur tant d'autres, l'*Univers* se vante de n'être calomnié que par suite de son dévouement au Saint-Siège... L'Eglise tout entière, le Pape, les évêques, approuvent tout ce qu'il a dit de plus contradictoire..... Ceux qui l'accusent ne peuvent être que des *gallicans* :

« *Nous errons, s'écrie-t-il, nous errons ! Les évêques ne le disent pas, le Pape ne le dit pas..... Avec un peu de franchise, tout se réduirait à un seul mot : nous errons, parce que nous sommes ultramontains.* » (25 janvier 1853.)

Ainsi donc, ils n'ont jamais erré, même en disant le *oui* et le *non* sur la même chose ; ils n'ont rien renié : ils étaient *ultramontains* et infaillibles en combattant *pour la séparation et non pour l'alliance* de l'Eglise et de l'Etat, en déclarant cette alliance *funeste, anti-chrétienne, contre nature, révolutionnaire, rejetée par le Saint-Siège* ; ils étaient *ultramontains* et infaillibles en traitant de *folie et de nouveauté* une doctrine proclamée par l'Encyclique de Grégoire XVI. Et ils sont encore *ultramontains* et infaillibles en déclarant cette même alliance, — dans les mêmes conditions, — aussi *naturelle que l'union de l'âme et du corps, nécessaire à la prospérité et à l'existence même de toute monarchie catholique, anti-révolutionnaire, enseignée par les Pères, et définie par Grégoire XVI.*

Et quiconque ose dire qu'en enseignant ces deux extrêmes, l'*Univers* a modifié en *quoi que ce soit sa politique*, a

renié un seul principe, n'a pas été constamment approuvé du Pape et des évêques, celui-là n'est pas ultramontain.

Mais nous ne sommes pas au bout des extrêmes. En voici d'autres, sur la même question, qui prouvent que, si les rédacteurs de l'*Univers* n'ont pas étudié la logique d'Hégel, ils la pratiquent avec une facilité peu commune.

L'on sait et nous avons rappelé plus haut ce que l'*Univers* pense aujourd'hui de la protection de l'Eglise par l'Etat. Il estime cette protection tellement indispensable, qu'à son défaut, il ne croit pas que l'Eglise puisse être complètement libre :

« L'Eglise, dit-il, doit être libre ; mais elle n'est complètement libre, que si le pouvoir la protège. » (18 janvier 1853.)

Le principe de la liberté de conscience, — dont il nous disait naguères que c'était une chose sacrée, une liberté auguste, un droit gravé dans les consciences, etc., etc., — « ce principe, dit-il aujourd'hui, cent fois anathématisé par l'Eglise catholique, est incompatible avec l'existence même du christianisme, car il suppose que toutes les religions sont également vraies, également bonnes, qu'il n'y a..... aucune obligation pour les gouvernements de favoriser celle-ci plutôt que celle-là..... Logiquement, adopter le principe de la liberté de conscience, c'est renier le christianisme. » (5 novembre 1853.)

« Comment blâmer la sévérité dont les princes ont usé contre les hérétiques?..... Nous ne permettrons donc pas que l'on profite de l'indifférence actuelle..... pour livrer à la haine la mémoire des princes qui ont agi selon les inspirations de la foi et le devoir attaché à leur charge. » (1^{er} mai 1854.)

« On nous permettra de dire que nous ne redoutons pas la lutte ; mais vraiment nous ne pouvons demander la liberté de blasphème¹. Les lois qui permettent à la

¹ Témoin la polémique de 1845 à 1850 en faveur des clubs, des phalanstères, de MM. Michelet, Quinet et Deschanel. (Voir le chapitre précédent.)

Nation (journal belge) de tenir impunément ce langage sont un danger et une honte. Des chrétiens peuvent les supporter; nous ne comprenons pas qu'ils les acclament comme *l'idéal* auquel chacun doit tendre. Les honnêtes gens qui pensent différemment nous paraissent donner le plus triste exemple ou de l'excès de l'esprit de système, ou des faiblesses irréfléchies de l'amour-propre froissé et de l'ambition déçue. » (16 novembre 1854.)

A l'assurance de ce langage, au ton tranchant de ces affirmations, à la violence de ces anathèmes, personne assurément n'oserait soupçonner que l'*Univers* ait jamais pensé différemment, ni défendu une autre doctrine, ni mérité la moindre des condamnations dont il frappe aujourd'hui si volontiers tout ce qu'il y a en France de catholiques éminents.

Voyons cependant comment ces hommes, devenus aujourd'hui véritablement fanatiques de la protection de l'Etat, non-seulement en principe, mais dans ses applications les plus imprudentes et les plus extrêmes, voyons comment ils en jugeaient l'utilité et la légitimité avant 1850 :

« Que faut-il à l'Eglise? » se demandaient-ils alors, — « que faut-il à l'Eglise?..... La liberté, *seul bien que les hommes puissent lui mesurer, seul trésor qui lui soit cher, seule richesse à laquelle jamais elle ne renoncera.* »

Et comment le pouvoir lui donnera-t-il cette liberté? Est-ce en la protégeant, en la favorisant! Non :

« Nous ne sommes plus au temps où les chrétiens *étaient réduits à implorer la protection ou la pitié.....* La liberté de l'Eglise a des garanties bien autrement précieuses DANS LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE *et dans le droit d'élection et de pétition.*

« La liberté est écrite dans toutes les chartes nouvelles; il n'en est aucune qui ne la stipule au profit de TOUTES LES

CONSCIENCES, et aucune encore, *ce qui constitue une garantie bien autrement précieuse*, qui ne la place sous la sauvegarde DU DROIT D'ÉLECTION ET DU DROIT DE PÉTITION. » (2 janvier 1846.)

L'*Univers* a été plus loin ; il a repoussé la protection donnée à l'Eglise comme une injure faite à la vérité, comme une défiance coupable de sa force :

« Des services, des faveurs, *cela est bon pour une secte*. La vérité est plus fière ; elle a des droits..... et elle se sent *si forte* avec ces droits, qu'elle en fait part *sans répugnance et sans crainte à ses plus ardents ennemis*. Son intérêt même est qu'ils puissent la combattre à armes égales ; c'est le meilleur moyen pour elle de vaincre. » (19 juillet 1846.)

En vain des catholiques effrayés de ces excès objectaient à l'*Univers* ce que ce journal répète aujourd'hui sur un ton beaucoup plus élevé ; en vain ils lui disaient que « l'Eglise « doit être libre, sans doute ; mais que le pouvoir doit aussi « la défendre contre les passions qui, sans cesse, entre-
« prennent d'abattre ses lois, ses dogmes, de la réduire
« en servitude. » (18 janvier 1853.)

L'*Univers* s'en irritait. Il opposait à ces *faux amis* de l'Eglise l'exemple de la grande et glorieuse république des *Etats-Unis* :

« On nous crie que la religion a besoin de protection et que la liberté nous tuerait. Nous n'avons qu'à montrer la jeune et vigoureuse Eglise américaine pour répondre à *nos faux amis*. » (19 juin 1846.)

Une autre fois, l'*Univers* présentait le zèle des princes pieux pour protéger l'Eglise comme une illusion, et cette protection comme le fardeau sous lequel la Restauration a succombé :

« On se figurait, pendant les quinze années de la Restauration, et encore après, que tout serait sauvé, si l'on pouvait

s'appuyer sur le pouvoir, sur la bonne volonté des ministres, sur la piété personnelle des princes. Le trône cependant, et un trône de quinze siècles, n'a pu suffire à porter cette illusion, et il est tombé sous ce poids. » (2 janvier 1847.)

L'*Univers* ne se lassait pas de revenir sur la liberté florissante de l'Eglise aux États-Unis; c'était là, pour lui, l'idéal :

« Il suffit de jeter un coup d'œil sur le monde pour chercher où l'Eglise règne avec le plus de gloire : comparez les États-Unis et l'Autriche. Dans la république, qui ne la protège pas, elle est libre, elle est florissante, elle étend ses conquêtes; dans l'empire, qui la protège, elle est sans force, sans influence. » (26 août 1847.)

Enfin il ne craignait pas, lui qui se proclame, en France, l'ultramontain par excellence, il ne craignait pas de jeter l'insulte aux membres les plus élevés de la cour pontificale, aux *rétrogrades*, comme il les appelait alors, et les accusait de manquer de foi en la vertu de l'Eglise :

« Ceux-là croient que l'Eglise est devenue une plante trop délicate pour pouvoir résister au grand air de la place publique, et, par conséquent, qu'elle ne peut plus fleurir que dans les serres chaudes de la faveur royale. » (20 juin 1847.)

Il y a plus; il trouvait exorbitant qu'un catholique exprimât le vœu que le gouvernement fasse respecter le dimanche et la religion :

« M. Bonnetfat a bien décrit le mal que causait la violation du dimanche; il va trop loin, quand, effrayé des ravages que produit l'abandon des pratiques chrétiennes, IL DEMANDE QUE LE GOUVERNEMENT FASSE RESPECTER LA RELIGION. » (26 août 1847.)

Et ce sont les mêmes journalistes qui appellent aujourd'hui toutes les lois de simple tolérance civile *un danger et une*

honte, et qui, changeant tout à coup de rôle et de langage, s'écrient comme les vengeurs de la religion et de la morale outragées :

« Les honnêtes gens qui pensent différemment nous paraissent donner le plus triste exemple ou de l'excès de l'esprit de système, ou *des faiblesses irréfléchies de l'amour-propre froissé* et de l'ambition déçue. » (16 novembre 1854.)

Quelques années auparavant, la protection de l'Eglise et de la religion était si peu pour les princes *ce devoir attaché à leur charge* dont l'*Univers* réclame aujourd'hui si violemment l'exercice, qu'il n'y voyait qu'une véritable usurpation et le moyen le plus efficace d'asservir l'Eglise :

« Le protectorat de l'Eglise est une de ces charges que chacun revendique avec une ardeur proportionnée au profit qu'il compte en tirer.

« On serait heureux de l'arracher à autrui, non pour l'abolir, mais pour l'exploiter. » (11 juillet 1845.)

« L'Empire et la Restauration ont montré que protéger l'Eglise, c'est la comprimer *sous une forme brutale* ou sous des apparences bienveillantes. » (10 avril 1847.)

A cette époque, aucune garantie ne lui paraissait suffisante pour l'Eglise contre le danger de la protection du pouvoir, ni la foi et le courage des évêques, ni la chaire de saint Pierre elle-même ; et il y eut un moment où ce journal, comme à la veille du jour où il demeurerait le seul soutien de la catholicité en France, au milieu de *l'abatement universel*, s'écria avec un redoublement d'audace :

« Que faut-il pour dominer les consciences des fidèles, de la majorité numérique de la nation ? *Avoir des évêques qui les livrent ou les vendent*, et si les évêques ne peuvent ni être séduits ou achetés, *effrayer le pape* par le tableau menteur des dangers auxquels sa résistance exposerait l'Eglise. » (10 avril 1847.)

Et voilà les hommes qui se parent du titre d'ultramontains, qui s'appellent exclusivement catholiques. Pour faire triompher des idées violentes, qu'ils vont nier ouvertement tout à l'heure, ils ne reculent ni devant la pensée d'un épiscopat *séduit ou acheté*, ni devant l'hypothèse d'un pape *effrayé* livrant au pouvoir temporel *les consciences des fidèles* !

Et cela n'est pas dit dans une conversation particulière, mais dans un journal, à la face du monde !

Si encore, pour faire triompher leur opinion du moment, ils s'étaient contentés de ces procédés, trop usités dans la presse !

Mais non. Cela ne leur suffit pas ; pour faire plus sûrement violence aux esprits, il leur faut l'usurpation même du nom et de l'autorité de l'Eglise. Il leur faut rendre solidaires de leur journal tous les catholiques, tous les évêques, le pape et l'Eglise universelle :

« Le principe de la liberté de conscience, disent-ils aujourd'hui, cent fois anathématisé *par l'Eglise catholique*, est incompatible avec l'existence du christianisme, car il suppose..... qu'il n'y a *aucune obligation* pour les gouvernements de favoriser une religion plutôt qu'une autre..... (5 novembre 1852.)

Hé bien ! c'est précisément au nom de la même autorité de l'Eglise qu'ils soutenaient diamétralement le contraire en 1846, 1847, 1848, 1849 :

« Non, disaient-ils, nous ne voulons point qu'on nous protège..... Nous voulons substituer à une existence de protection une existence de droit, constitutionnelle, libre..... Voilà le résultat auquel nous aspirons, *nous et tous les catholiques du monde*. » (9 octobre 1846.)

« Pour que l'Eglise soit libre, il faut que personne ne se mêle de ses affaires, même pour la protéger ; *il ne lui con-*

vient pas de prendre le rôle de protégée, à elle qui protège tout. » (24 août 1847.)

« Ce vœu, Pie IX l'accepte ! La loi religieuse a cessé d'être la loi politique..... Les foudres pontificales ne sont qu'un jugement de l'esprit contre l'esprit, dont la presse et l'opinion sont ici-bas les seuls exécuteurs. » (7 décembre 1847.)

« La seule liberté, la liberté de tout le monde. Nous ne sommes, nous qui parlons, que de simples laïques ; mais nous affirmons que l'Eglise ne demande rien de plus. » (27 février 1847.)

Ainsi donc, dans l'intervalle de quelques années, de quelques mois, de quelques jours, l'*Univers*, déclarant qu'il n'a jamais changé de doctrines, jamais renié ni une cause, ni un principe, a tour à tour écrit et enseigné, et toujours au nom des catholiques et par l'autorité de l'Eglise :

1° Que la protection de l'Eglise par le Pouvoir doit être repoussée comme une *injure* faite à la vérité, comme une défiance coupable de sa vertu divine, comme le *privilege* de l'erreur ; —

Et que la protection de l'Eglise par le Pouvoir doit être réclamée et admise comme un *droit propre* de la vérité, comme un *privilege* qui lui appartient, comme un hommage rendu à son origine divine.

2° Que cette protection est incompatible avec l'indépendance de l'Eglise, qui *n'est complètement libre* que là où elle n'est pas protégée par le Pouvoir, comme dans la grande et glorieuse république des *Etats-Unis* ; —

Et que cette protection est tellement nécessaire à la liberté de l'Eglise, que l'Eglise *n'est complètement libre*, que si le pouvoir la protège.

3° Que la protection de l'Eglise par le Pouvoir est une

usurpation, un instrument de *compression* sur le clergé et de *domination* sur les consciences des *fidèles*; —

Et que cette même protection est non-seulement un droit pour les princes, mais le *devoir* attaché à leur charge; et que les *blâmer* d'avoir sévi contre les *hérétiques*, c'est les *blâmer* d'avoir agi selon les *inspirations* de la *foi*.

4^o Que les catholiques, que le Pape, que l'Eglise repoussent cette protection comme un danger, comme un asservissement, ne veulent que la *liberté pour tous*, que la *liberté pure et simple*, et paieront la reconnaissance de ce droit d'une *gratitude éternelle*; qu'ils demandent que les *foudres pontificales* ne soient qu'un *jugement de l'esprit* contre l'esprit, dont la *presse* et l'*opinion* sont ici-bas les seuls *exécuteurs*; que la *loi religieuse* cesse d'être la *loi politique*, etc.; —

Et que l'Eglise a cent fois *anathématisé* le principe qui suppose qu'il n'y a aucune obligation pour les gouvernements de *favoriser la religion catholique* plutôt que toute autre; qu'adopter ce principe, c'est *renier le christianisme*.

5^o Que les catholiques qui demandent que l'Etat fasse *respecter la Religion* vont trop loin, qu'ils sont de *faux amis*, des *gens timides*, des *obscurantistes*¹ qui ne comprennent rien aux *véritables intérêts* de l'Eglise, dont ils compromettent l'*indépendance*; —

Et que les catholiques qui repoussent l'action du *Pouvoir*, même dans son exercice le plus extrême, le plus dangereux, sont des gens qui *donnent le plus triste exemple* ou de l'*excès de l'esprit de système*, ou des *faiblesses irréfléchies* de l'*amour-propre froissé* et de l'*ambition déçue*; des gens qui *renient le christianisme*, etc., etc...

¹ 14 août 1846.

Quelle que soit la modération dont nous nous sommes fait une loi et que nous voulons garder jusqu'à la fin, il nous est difficile ici, nous l'avouons, de comprimer tous les sentiments qui troublent notre cœur. Nous le ferons toutefois ; car nous sentons de plus en plus le besoin de faire taire nos impressions personnelles, et de continuer, dans le silence de nos propres pensées, ce pénible travail.

Sans doute il est triste de voir l'Eglise engagée malgré elle dans de telles contradictions, compromise dans la solidarité de telles doctrines, et livrée, par les passions de quelques hommes, à la suspicion des gouvernements, aux dérisions de l'impiété. Mais, grâce à Dieu, grâce à des protestations aussi autorisées qu'éclatantes, cette solidarité funeste entre l'*Univers* et l'Eglise est loin d'être un fait accompli ! Cela toutefois ne peut suffire à la prudence qui regarde et prévoit : il importe, en matière si délicate, d'enlever toute occasion de malentendu, et une telle solidarité qui serait pour l'Eglise et pour la vérité un si grand malheur ; il ne faut pas, même pour les esprits les plus prévenus, qu'il puisse y avoir aucun prétexte à la supposer.

CHAPITRE V

L'Univers et les libertés constitutionnelles.

« Qu'est-ce que le monde aujourd'hui ? » disait l'*Univers*, le 27 janvier 1853. » Un salon, où certains personnages qu'on appelle les *Débats*, le *Siècle*, le *Constitutionnel*, l'*Assemblée*, l'*Univers*, etc., les journaux enfin, tiennent le dé de la conversation et parlent seuls..... Il n'y a que Napoléon III qui se puisse passer d'eux. Pour le reste, hommes, choses et livres, le monde connaît ce qu'ils ont nommé ; ce qu'ils taisent, on l'ignore. Telle est la puissance des journaux, c'est-à-dire de certains journaux.... Seul de tous les journaux religieux, l'*Univers* parvient quelquefois à se faire entendre et non pas toujours sans succès..... Il crée des courants d'opinion ; il a des adversaires et des échos. »

Nous ne contredirons ni à cette puissance du journalisme en général, ni en particulier à cette influence propre et exclusive dont se glorifie l'*Univers*. Ce journal crée des courants d'opinions au sein et en dehors du clergé, et